



# Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix  
04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81  
www.ville-claix.fr

## DECISION DU MAIRE

**URB 16 DM 01 2023**

**Nomenclature: 2.2.5**

**OBJET : Désignation d'un avocat pour représenter et défendre la commune**

Le Maire de la Commune de Claix

**VU** le code général des collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 autorisant le Maire, par délégation du Conseil Municipal, à défendre la commune des actions intentées contre elle;

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 17 juin 2020 (DEL 26/2020) portant délégation de signature permanente au Maire pour notamment intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

**CONSIDERANT** la procédure pénale mise en œuvre suite à la réalisation de travaux sans autorisations à l'encontre de M Reck et de l'ACCA.

**CONSIDERANT** l'appel du jugement en date du 09 mars 2023 rendu par le Tribunal Correctionnel de Grenoble.

### **DECIDE**

**Article 1:** SCP FESSLER JORQUERA & ASSOCIES (11 rue Aimé Bery à Grenoble) est désigné comme Avocat pour représenter et défendre la commune à la Cour d'appel- Chambre Correctionnelle de Grenoble.

**Article 2:** La présente décision sera affichée en mairie et publiée au recueil des actes du Maire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois à compter de son affichage et d'un recours contentieux en annulation dans le même délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Grenoble, à compter du dit affichage.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Isère



Date d'affichage: 25/04/2023

Date de retrait: 25/06/2023

A Claix, le 12.04.2023

Le Maire,

Christophe REVIL

